



ASTRALAV

SOLIDE 2 EN 1 LAVAGE RINÇAGE



Réf : 883476

Dernière mise à jour : 17-12-2025 Ind.2

CARACTÉRISTIQUES PRODUIT

Cartouche de lavage de la vaisselle en machine avec rinçage incorporé. Produit compact très concentré à fort pouvoir dégraissant pour assurer une efficacité de lavage optimale, même en eau dure et à moindre consommation, grâce à son agent de rinçage incorporé. Recommandé pour une utilisation en machines à laver la vaisselle mono-bain.

TYPE DE PRÉPARATION : A diluer

MODE D'EMPLOI

Ouvrir le récipient et le placer dans l'appareil de dosage ; ouverture vers le bas. Dosage recommandé par litre d'eau, à adapter en fonction du degré de salissure :

DURETÉ DE L'EAU	DOUCE (<15°TH)	MOYENNE (15-25°TH)	DURE (>25°TH)
DOSAGE	0,2 à 1 g/L	0,5 à 1,2 g/L	0,5 à 1,4 g/L

Températures de lavage : 55 à 60°C.
Températures de rinçage : 80 à 90° C.

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

ASPECT	COULEUR	PH	DENSITÉ	ODEUR
liquide visqueux	marron	-	-	sans

CONDITIONNEMENTS

ref. 883476 (251) : cartouche 5.5Kg - carton x2 - palette x96

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Eviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.
- Stocker à l'abri du gel.
- Ne pas utiliser sur l'aluminium et l'argenterie.

NATURE CHIMIQUE

- Agents de surface non ioniques, phosphonates 5-15%

ENVIRONNEMENT

Surconditionnement : carton recyclable
Cartouche de 5,5Kg : recyclable
Recycler ou éliminer l'emballage conformément aux législations en vigueur.

ETIQUETAGE RÉGLEMENTAIRE

- ☐ Pas d'étiquetage
- ☒ Etiquetage : GHS 05
- ☐ Etiquetage additionnel

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Consignes de sécurité : se référer à la fiche de données de sécurité

TRANSPORT ADR

- ☒ SOUMIS : UN 1759
- ☐ NON SOUMIS

CODE DOUANIER

34025090

**Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA).**

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33(0)1.42.70.54.55 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.
Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.